



Préavis municipal n° 06-2023

concernant l'entretien lourd du réseau routier communal pour l'année 2023, à hauteur de CHF 1'770'000.-

Rapport de la Commission des finances (ci-après COFIN)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN, dans le cadre du préavis 06-2023, s'est réunie le 27 février 2023 de 19h30 à 23h30 et s'est constituée comme suit :

	Présences		27.02.2023 19h30 à 23h30
Présidente	Weill-Lévy Anne	Vert.e.s	X
Vice-Président	Volet Philippe	PLR	X
Membres	Chatelain Marc	RPL	X
	Drost Heike	ELU	X
	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PRL	Excusée
	Perrelet Michèle	GDI	X
	Singarella Giuseppe	PS	X
	Stoeri Christoph	PLR	X
	Vienet Pascal	Gdl	X

Ont participé à la séance et la discussion du préavis 06-2023 (hors délibération et votes) du 27 février 2023 : Madame Sarah Lisé, Municipale en charge des finances, Monsieur Jean-Marc Nicolet, Municipal en charge de espaces publics, Monsieur Stéphane Roulet, chef du service des finances.

La COFIN remercie les municipaux et le chef de service présents pour leur collaboration, ainsi que pour les explications fournies.

Présentation du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour l'entretien lourd du réseau routier communal pour l'année 2023. Il s'agit d'une réfection de divers tronçons de route.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme d'entretien initié en 2022.

La commune compte environ 100 km de routes à sa charge. En faisant un entretien de route régulier on peut attendre en moyenne environ 35 à 45 ans avant de faire une nouvelle réfection telle que proposée dans ce préavis. Comme un km d'entretien lourd coûte environ 1.3 Million de Fr., il faut compter environ 3 Million de Fr. par année respectivement pour environ 2.5 km annuellement.



Ce préavis propose la réfection de 6 tronçons d'une longueur totale de 1245 m. Monsieur le Municipal J. M. Nicolet annonce déjà que le montant de réfection sera plus élevé en 2024 et atteindra ainsi environ la longueur nécessaire pour assurer la maintenance des routes à l'avenir.

Ces travaux figurent au plan des investissements à hauteur de CHF 1'600'000.- en 2023.

Discussion avec les municipaux

Q Le plan d'investissement actuel est la somme des deux plans qui existaient à Blonay et à St-Légier. Quand le plan d'investissement travaillé va-t-il être présenté à la Cofin ? Et le programme de législature ?

R Il sera présenté lors des discussions sur le budget 2024. Le programme de législature est maintenant terminé et sera distribué à la séance du CC le 28.2.2023.

Q Ce prix, annoncé de 1.34 Millions de Fr. pour 1.245 km de travaux, est-il un prix concurrentiel ?

R Le municipal en charge nous montre le tableau de la séance d'ouverture de la soumission des gros travaux. Il y avait 5 offres. Les cinq prix étaient relativement proches les uns des autres et c'est l'entreprise la moins chère qui a remporté l'affaire (après avoir aussi évalué les critères techniques).

Q Dans ce préavis, on mentionne les coûts d'Infralab pour évaluer l'état des routes. Est-ce que ces travaux concernent les 6 tronçons ou ne sont-ils pas prévus plutôt pour préparer les futurs projets ?

R Cette méthode a déjà été utilisée par la commune de St-Légier et elle va être étendue sur le territoire de la commune de Blonay. Il s'agit de préparer les futurs projets d'entretien lourd.

Q Dans ce cas, ne devrait-on pas payer ces frais par le budget de fonctionnement qui a d'ailleurs prévu une position pour cela ?

R Oui, c'est juste. Les coûts d'Infralab pourraient être payés par le budget de fonctionnement de la commune.

Q Quel type de bitume va être utilisé ? Un bitume absorbant vibrations et bruit (phono absorbant) ?

R Cela dépendra des lieux. Un bitume absorbant est utilisé seulement dans les zones denses.

Q Combien va être le retour de la péréquation (dépenses thématiques) ?

R Le Canton paiera 70% des amortissements.

Débat

La Cofin apprécie cette approche de proposer un préavis pour plusieurs tronçons séparés. Nous estimons également qu'à moyen terme il faudra respecter ces règles de maintien de la substance de notre réseau routier, voir début du rapport.

Vœu 1

La Cofin aimerait avoir une liste à jour des préavis de l'année en cours avec des annuités d'investissement en relation avec la capacité d'autofinancement.



Vœu 2

La Cofin propose de payer les coûts d'Infralab par le compte de fonctionnement de la commune et de les soustraire de ce préavis d'investissement.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la COFIN vous propose, à l'unanimité d'adopter les conclusions de la Municipalité telles, comme suit :

- d'accorder à la Municipalité un montant de 1'770'000.- pour l'entretien lourd du réseau routier ;
- de financer le montant de CHF 1'770'000.- par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Blonay, le 7 mars 2023

Pour la Commission des finances

La Présidente

Anne Weill-Lévy

Le rapporteur

Christoph Stoeri